



**CONTACT PRESSE :**

*Jean-Paul AMARY / 06 07 30 73 79 – 01 43 61 23 38*

*E-mail : [jean-paul@amary.com](mailto:jean-paul@amary.com)*

**CONTACT OPCALIA Ile-de-France :**

*Philippe ANDREANI / 01 44 06 77 22 - 06 76 48 08 76*

*E-mail : [philippe.andreani@opcalia-idf.com](mailto:philippe.andreani@opcalia-idf.com)*

*« Alors que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010  
toute entreprise de plus de 50 salariés a des obligations  
en faveur de l'emploi des salariés seniors\* »*

## **OPCALIA Ile-de-France propose trois nouvelles actions de formation destinées aux responsables des ressources humaines et aux salariés seniors**

Paris, le 2 février 2010 - Afin d'aider les entreprises à mettre en place leur accord ou plan d'actions Seniors rendus obligatoires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010\*, OPCALIA Ile-de-France annonce trois nouveaux dispositifs de formation : Cadr'Agés, pour les entretiens de seconde partie de carrière, Part'Agés, pour la transmission des savoir-faire, et Abord'Agés, pour la dynamisation des parcours professionnels. Originalité de la démarche : chaque formation (2 jours) comporte un volet destiné spécifiquement aux responsables ressources humaines, aux managers et aux dirigeants et un volet dédié aux salariés seniors eux-mêmes. Les coûts pédagogiques de ces formations sont pris en charge par OPCALIA Ile-de-France pour les entreprises franciliennes de moins de 10 salariés. Une participation de 50 euros HT est demandée aux entreprises de 10 salariés et plus (+ 150 euros HT pour les entreprises non adhérentes). Les sessions sont programmées au 1<sup>er</sup> semestre 2010.

**Cadr'Agés : 2 jours pour faciliter l'entretien professionnel de seconde partie de carrière.**

- Pour les responsables des ressources humaines, cette action de formation permet de faire connaître les spécificités de l'entretien de seconde partie de carrière, de l'utiliser comme outil de dynamisation de carrière et de savoir le mettre en œuvre efficacement ;

- Pour les salariés seniors âgés de 40 ans et plus, Cadr'Agés permet de repérer et valoriser les acquis de son expérience, de comprendre les évolutions prévisibles et probables de son métier et de son environnement professionnel, de mettre en perspective les acquis de son expérience, de son capital de compétences et de son capital santé, tout en se préparant à l'entretien professionnel de seconde partie de carrière.

### **Part'Agés : 2 jours pour capitaliser l'expérience et assurer la transmission des savoirs et savoir-faire stratégiques.**

- Pour les responsables ressources humaines, Part'Agés permet de repérer les compétences clés à capitaliser et à transférer, d'identifier les bénéficiaires potentiels de ces savoirs, d'acquérir les techniques de capitalisation, d'identifier la population cible, de réaliser un entretien de recueil de savoirs et de s'enrichir des retours d'expérience des grands projets de « knowledge management »
- Pour les salariés seniors âgés de 45 ans et plus, cette action de formation permet de prendre conscience de ses savoirs et savoir-faire transférables, d'acquérir les techniques pour les capitaliser et les transférer, d'élaborer un document de transfert d'expertise et d'animer des séquences de transfert de savoirs et savoir-faire.

### **Abord'Agés : 2 jours pour dynamiser les parcours professionnels de seconde partie de carrière.**

- Pour les responsables ressources humaines, Abord'Agés permet de comprendre les enjeux économiques, sociaux et psychologiques de la gestion des âges, de connaître les problématiques professionnelles propres aux seniors, de manager dans une logique intergénérationnelle, d'élaborer un plan d'actions RH autour des compétences et des métiers des seniors, de favoriser un meilleur climat social dans l'entreprise et de soutenir les salariés dans leur démarche.
- Pour les salariés seniors âgés de 45 ans et plus, cette action permet d'intégrer les problématiques de gestion de seconde partie de carrière, de se réapproprier et de construire son projet professionnel, de capitaliser ses savoirs et ses savoir-faire et de se mobiliser pour devenir acteur de son parcours professionnel.

### **La Délégation Seniors d'OPCALIA Ile-de-France**

Ces actions de formation ont été organisées par la Délégation Seniors d'OPCALIA Ile-de-France qui réunit une équipe de spécialistes capables d'accompagner les entreprises sur l'ensemble des aspects de la gestion des seniors, de la rédaction d'un accord ou d'un plan d'actions à l'accompagnement dans sa mise en œuvre, soit en s'appuyant sur un réseau de partenaires, soit en proposant des dispositifs conçus en collaboration avec des prestataires spécialisés.

Commentant cette annonce, Philippe Huguenin-Génie, Directeur d'OPCALIA Ile-de-France, déclare : « *OPCALIA accompagne déjà depuis plusieurs années les entreprises dans la gestion des âges. Désormais, le cadre législatif oblige les entreprises de plus de 50 salariés à élaborer un accord ou un plan d'actions en faveur de l'emploi des salariés seniors. Afin de transformer cette nouvelle obligation en opportunité, la Délégation Seniors d'OPCALIA Ile-de-France a l'ambition d'aider les entreprises à s'inscrire dans une logique de gestion intergénérationnelle des ressources humaines... Parce que la compétence n'a pas d'âge* »

**Renseignements auprès de la Délégation Seniors :** Nadia Poleya - Tél. : 01 53 82 70 94 - [nadia.poleya@opcalia-idf.com](mailto:nadia.poleya@opcalia-idf.com)

### **A propos d'OPCALIA ([www.opcalia.com](http://www.opcalia.com))**

*OPCALIA est un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) - interbranches, interprofessionnel et régional - au titre de la formation professionnelle (la professionnalisation auprès des entreprises relevant de l'interprofession et des branches partenaires ; le plan de formation en respectant les obligations de branches). Il finance la formation des salariés via différentes mesures : plan de formation, contrats et périodes de professionnalisation, DIF, bilans de compétences, VAE.*

- Définition et mise en œuvre de projets de formation ;
- Ingénierie financière : articulation des différentes mesures de formation, cofinancements publics... ;
- Simplification administrative et financière ;
- Service d'informations juridiques sur la formation ;
- Mise à disposition d'outils d'information, d'aide à la décision...

*OPCALIA est le 3ème acteur national en matière de gestion de la Formation Professionnelle Continue et représente 38 000 entreprises adhérentes qui emploient 1,6 million de salariés issus de 23 branches et secteurs d'activité ou de l'interprofession ; 410 M€ ont été collectés en 2009 au titre de la Formation Professionnelle des salariés (MSB 2008).*

*OPCALIA s'appuie sur un réseau de 28 opérateurs régionaux répartis sur tout le territoire, dont OPCALIA Ile-de-France, et d'opérateurs de branche avec un effectif de 510 collaborateurs.*

*\*Pour les entreprises de moins de 300 salariés, la date butoir pour conclure un accord ou établir un plan d'actions en faveur de l'emploi des seniors, faute d'accord de branche, a été reportée de trois mois soit au 31 mars 2010.*